

## RENOUVELLEMENT DU FONDS SPÉCIAL POUR LES ORGANISATEURS DE COLONIES ET DE CLASSES DE DÉCOUVERTE


Date de création : 30/03/2021  
Date de première publication : 30/03/2021  
Date de version publiée : 30/03/2021  
Date de vérification : 16/04/2021  
Date de début de publication : 30/03/2021  
Date de fin de publication : 16/04/2021

Déjà mise en place en 2020 afin de les aider à maintenir et relancer leur activité, le Gouvernement vient d'annoncer qu'il remettait en place et élargissait l'accès à un Fonds d'urgence de 15 millions d'euros pour les organisateurs de colonies et de classes de découvertes en 2021.

Selon un récent communiqué de presse disponible sur [le site du Ministère de l'Education](#), il est prévu pour les organisateurs de colonies de vacances et/ou de classes de découvertes (structures associatives, privées et gestionnaires de lieux de séjours pour mineurs), un Fonds de soutien se déclinant en deux aides :

- 5 000 € par établissement (dans la limite de 4 établissements, soit 20 000 €) pour les structures gestionnaires de lieux de colonies de vacances et de locaux accueillant des classes de découvertes ;
- 2 000 € à 10 000 € pour les organisateurs de séjours collectifs (colonies de vacances ou classes de découvertes), sans être gestionnaires du lieu d'accueil.

**Les montants des deux aides sont cumulables, dans la limite maximale de 22 000 €.**

 Les structures éligibles au Fonds d'urgence pour les colonies de vacances et classes de découvertes en 2020 peuvent à nouveau solliciter le Fonds en 2021.

Concernant les démarches à effectuer, les structures sont invitées à formuler leur demande sur le site du FONJEP : [www.fonjep.org](http://www.fonjep.org) . La date de fin pour effectuer ces démarches a été **prolongée au 30 avril 2021** au lieu du 16 avril 2021. Les versements auront lieu dans un délai de 7 jours suivant l'accord.

L'ensemble des informations est [à retrouver ici](#).